



L'APOSTILLE

Hebdomadaire d'informations
juridiques et économiques de la Guyane

Retards de paiement : le boulet des entre- prises ultramarines



Vendredi 12 avril 2019 - Numéro 211 - 0,30 €

Retards de paiement :

Claudia Ledezert



Aux Antilles et en Guyane, certaines entreprises doivent attendre plus d'un an avant de se faire payer.

Trop, c'est trop ! Dans un récent communiqué, la Fédération des entreprises d'Outre-mer (FEDOM) interpelle le gouvernement sur les délais de paiement des factures aux entreprises ultramarines. Déjà très longs en France hexagonale, ces retards de paiement peuvent même atteindre plusieurs années dans les Outre-mer. Une pratique qui met en péril la pérennité des entreprises et qui par extension fragilise l'économie du territoire.

"Hier soir aux infos, il y avait un reportage sur les retards de paiement qui affectaient les petites entreprises de France métropolitaine. Ils parlaient de retards de 120 jours, mais j'ai envie de dire que si les entreprises de la Martinique n'avaient que 120 jours de retard ç'aurait été presque un bonheur !", raconte Patrick Lecurieux-Durival, délégué général du MEDEF Martinique.

En effet, dans un rapport de l'IEDOM datant de juillet 2018 sur les délais de paiement pratiqués par les entreprises et les organismes publics des départements d'Outre-mer, les chiffres sont affolants.

Un tableau élaboré avec les données de la DGFIP détaille notamment sur une période de cinq ans le délai moyen entre la date de réception de la demande de paiement (facture) par la collectivité, lorsqu'elle est renseignée par l'ordonnateur, et la date de paiement par le comptable de chacune des lignes de mandats, cela ne veut pas dire que l'entreprise est payée à la fin de ce délai. En Guadeloupe, le délai moyen global de paiement du secteur public local est passé de 37,9 jours en 2012 à 74,1 jours en 2017. En Guyane le délai est passé de 44,1 jours à 86,4 jours sur la même période. En Martinique les écarts sont encore

plus importants, de 49,3 jours en 2012 les délais passent à 115,5 jours en 2017.

Dépôts de bilan

"Les entreprises deviennent quelque part des banquiers, des prêteurs bien malgré elles des collectivités locales ou des établissements publics", déplore M. Lecurieux-Durival. Effectivement, les conséquences sont lourdes et multiples, les retards de paiement peuvent entraîner "non seulement une augmentation des prix de l'entreprise pour « anticiper » un retard de paiement mais aussi, souvent, le non-paiement des cotisations sociales ou des obligations fiscales. C'est également un frein à l'embauche de salariés et, dans beaucoup de cas, ces non paiements entraînent une disparition des entreprises les plus fragiles", selon le communiqué de la FEDOM. "Ces retards sont l'une des principales causes qui expliquent qu'un bon nombre d'entreprises déposent le bilan", soupire le secrétaire général du MEDEF Martinique qui déplore également le manque de compensation. "En Guadeloupe, les entreprises meurent plus de leurs créances que de leurs dettes", avait déclaré Bruno Blandin, président de l'UDE-MEDEF Guadeloupe. À cela s'ajoute une accumulation de retards de paiement envers les prestataires. "Dans le bâtiment, quand les entreprises qui construisent ne sont pas payées en temps et en heure, forcément elles traînent des dettes aux fournisseurs qui s'allongent", souligne Erik Pollien, membre du conseil d'orientation de la FEDOM et ancien délégué général des MPI Guyane.

Pour Jean-Pierre Philibert, président de la FEDOM, il faut qu'il y ait de manière générale un éveil des consciences. "Cette réalité est toujours au détriment de l'activité économique et de l'emploi.

Le boulet des entreprises ultramarines

Claudia Ledezert

[...] C'est un vraie préoccupation, vous avez aujourd'hui des entreprises qui ne répondront pas et plus aux appels d'offres. Parce que lorsque vous avez plus d'un an de chiffre d'affaires dehors c'est-à-dire non payé, comment voulez-vous qu'ils répondent à de nouveaux appels d'offres ? Ce qui posera d'autres problèmes notamment en matière d'équipements structurels", s'alarme-t-il.

Quelles solutions ?

Ce n'est pas la première fois que les acteurs économiques ultramarins montent au créneau. En juillet 2018 lors d'une réunion avec la ministre des Outre-mer, la FEDOM avait fait des propositions concrètes pour tenter de sortir de cette situation. Fin 2018, Annick Girardin était revenue avec quatre outils concrets : le renforcement du dispositif « Avance Plus » de la BPI, la mise en place d'un outil « d'affacturage inversé », un outil permettant de gérer le stock des dossiers, ainsi qu'une série de mesures visant à faire évoluer le cadre juridique, judiciaire et comptable de la gestion des finances publiques locales afin d'en améliorer la transparence, de renforcer le contrôle budgétaire par l'État et le Préfet, et d'améliorer la responsabilité des gestionnaires publics.

Mais depuis cette annonce de la ministre, plus rien. C'est pour cette raison que la FEDOM a décidé d'interpeller le gouvernement. Un courrier a été envoyé aux ministères de l'Économie, des Outre-mer et de la Cohésion des territoires. "Il faut à un moment donné que l'on se mette autour de la table", a décrété Jean-Pierre Philibert.

Pour ce dernier, d'autres pistes d'amélioration seraient également possibles. "Marie-France Thibus, présidente de la CGPME Guadeloupe a constaté qu'il y a beaucoup d'entreprises extérieures à la Guadeloupe qui répondent à des appels d'offres à des coûts très bas. Ces entreprises font appel à des sous-traitants et compte-tenu des délais, ces entreprises n'honorent pas leurs dettes vis-à-vis de leurs sous-traitants, cela aggrave le problème. Madame Thibus propose le fait que lorsqu'une entreprise répond à un appel d'offre et fait appel à des sous-traitants locaux qu'elle consigne, qu'il y ait une caution qui soit donnée pour garantir le paiement des sous-traitants", notifie M. Philibert. Autre proposition, la création d'un fonds d'aide aux communes, sur la base du volontariat. "Aujourd'hui, la mise sous tutelle d'une collectivité ne l'empêche pas de faire un certain nombre de choses. Il faut que demain, lorsqu'une collectivité est mise sous tutelle, elle n'ait plus la main pour continuer à générer des dépenses qu'elle n'a pas les moyens d'honorer. Donc il faut véritablement qu'elle ait des dispositions beaucoup plus contraignantes. Il faut également que les préfets puissent mandater les intérêts de retard et les moratoires sans être obligés de demander l'accord de la collectivité. Il faudrait qu'il puisse y avoir un fonds qui permettrait aux communautés, aux communes et aux établissements publics sur la base du volontariat, de demander à ce qu'on les aide à apurer leurs dettes. En contrepartie, c'est qu'elles vont perdre en autonomie", indique le président de la Fédération.

Plus extrême encore, l'idée de publier une liste des mauvais payeurs. "S'il faut le faire, nous n'hésiterons pas à publier la liste des collectivités qui sont les plus mauvais élèves en matière de règlement des entreprises", déclare Jean-Pierre Philibert. Le rapport de l'IEDOM détaille le délai global de paiement par catégorie. Si les délais ont diminué pour les départements (33,5 jours en 2012, contre 28,6 en 2017), les délais ont augmenté pour les régions (48 jours en 2012, 67,4 jours en 2017) et explosés pour les communes (37,8 jours en 2012, contre 55,6 en 2017). La palme revient aux établissements publics de santé, le

délai est passé de 49,5 jours en 2012 à 103 jours en 2017). "Au centre hospitalier La Meynard à Fort-de-France, il y a des fournisseurs de médicaments ou d'appareils médicaux qui n'ont pas été payés et qui ont dû déposer le bilan et vous avez toujours certaines entreprises qui sont en attente de règlement qui dattent de plusieurs mois, voire de plusieurs années", raconte Patrick Lecurieux-Durival. Si ce dernier énumère certains corps de métiers concernés par ces retards de paiement comme l'entretien, le gardiennage, EDF, ou certaines sociétés qui fournissent de l'eau, le secteur du BTP est le plus touché par ce problème, sans parler des TPE-PME. "Malheureusement ce sont souvent les petites entreprises ou les entreprises qui ont les trésoreries les plus justes qui se retrouvent les premières victimes de ces retards de paiement. Parce qu'elles n'ont pas les moyens de tenir longtemps et souvent elles se retrouvent à devoir déposer le bilan et à disparaître", poursuit le chef d'entreprise martiniquais.

Jean-Pierre Philibert explique notamment ces retards de paiement, qui sont devenus une norme, par la masse salariale des communes d'Outre-mer. "Ce qui plombe les collectivités d'Outre-mer c'est la masse du personnel sur rémunéré. Gabrielle-Louis Carabin, maire du Moule, l'avait déclaré il y a deux ans « je n'ai plus aucune capacité dans ma commune, la sur-rémunération me tue ». Il faut que l'on tienne compte de cela", conclut-il.

Abonnement intégral

L'APOSTILLE
Hébergement d'informations
juridiques et économiques de la Guinée

SUR PAPIER + NUMÉRIQUE



15€
par an

Je m'abonne
en cliquant
ici



L'Apostille version papier
directement chez vous, chaque semaine



L'Apostille 100% numérique
sur tablette, mobile et ordinateur